

Au primaire, le possible retour de la semaine de quatre jours

Le projet de décret rouvrant le dossier des rythmes scolaires relance le ras-le-bol des enseignants et les interrogations des élus

Le nouveau ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, a beau se défendre de vouloir faire de la question des rythmes « l'affaire centrale » de la rentrée, il envoie des signaux contraires en rouvrant, de facto, le dossier. Le projet de décret qu'il doit soumettre à la communauté éducative, le 8 juin, et que *Le Monde* s'est procuré, ouvre la voie à un retour à la semaine d'école de quatre jours.

Sur le papier, le principe de la « réforme Peillon » est sauf : l'objet du texte en question n'est pas de revenir sur la semaine de quatre jours et demi instaurée par la gauche, mais il s'agit d'un « élargissement du champ des déroga-

tions à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ». En réalité, il donne la possibilité au représentant départemental de l'éducation nationale, sur proposition conjointe des acteurs locaux (communes, conseils d'école), d'autoriser des adaptations aboutissant à répartir les vingt-quatre heures d'enseignement hebdomadaires des écoliers sur huit demi-journées, soit quatre jours.

L'engagement de campagne du candidat Macron d'octroyer « plus de liberté » aux communes avait laissé planer un flou : il ne s'agissait ni d'une promesse d'abrogation, ni d'une vraie « carte blanche » laissée aux édiles ; ni d'un projet touchant le seul champ périscolaire, ni d'un changement assumé du temps scolaire. « C'est désormais plus clair, analyse le juriste Bernard Toulemonde : le décret Blanquer, comme avant lui les décrets Peillon et Hamon, porte bien sûr le temps de l'école même si, par ricochet, il pourrait aussi conduire à détricoter les activités périscolaires. Celles-ci n'ont jamais été obligatoires », rappelle-t-il.

Tourner en rond

Pour le néophyte, ce qui se joue ne sera pas simple à comprendre. « Des dérogations [pourront être accordées] sous réserve quelles n'aient pas pour effet de répartir les enseignements sur moins de huit demi-journées par semaine, explique le décret, ni d'organiser les heures d'enseignement sur plus de vingt-quatre heures hebdomadaires, ni sur plus de six heures par jour et trois heures et demie par demi-journée, ni de réduire ou d'augmenter sur une année scolaire le nombre d'heures d'enseignement, ni de modifier leur répartition. »

Sur le terrain, on ne cache pas le sentiment de tourner un peu en rond. Et pour cause : comme avant

« On est au début de la réflexion sur ce que serait vraiment une organisation profitable aux élèves »

FRANCETTE POPINEAU
SNUipp-FSU

2008 – date à laquelle Xavier Darcos a supprimé la demi-journée d'école le samedi –, ce sont différents tempos qui, demain, pourraient se côtoyer d'une ville à l'autre, voire d'une école à l'autre. « On va pouvoir conserver la semaine de quatre jours et demi façon "décret Peillon", les cinq matinées de classe mais avec trois après-midi travaillées au lieu de quatre façon "décret Hamon", mais aussi les quatre jours d'école comme sous la droite, constate Francette Popineau, du SNUipp-FSU, syndicat fer de lance de la contestation contre la réforme Peillon. On en est à trois décrets en cinq ans, et seulement au tout début, semble-t-il, de la réflexion sur ce que serait vraiment une organisation profitable aux élèves », soupire-t-elle.

Du côté des élus, on s'interroge et on s'inquiète. « C'est une liberté piègeuse qui se dessine, souligne Agnès Le Brun, maire (LR) de Morlaix (Finistère) et vice-présidente de l'Association des maires de France. Est-ce que les villes qui voudront continuer au rythme de quatre jours et demi d'école le feront sur leurs propres deniers ? » « Il ne faudrait pas que cette liberté qu'on nous octroie donne à l'Etat l'occasion de se défausser, renchérit Cédric Szabo, de l'Association des maires ruraux de France. Plus de souplesse, c'est appréciable pour un élu... sauf si cela cache le début d'un

désengagement de l'Etat. » Cette crainte ne repose pas sur rien : l'équipe de campagne d'Emmanuel Macron n'a pas fait secret d'une possible remise en cause du « fonds d'aide » à l'horizon 2019.

Le sentiment de « déjà-vu » doit aussi à la « précipitation » avec laquelle ce gouvernement-ci, comme sous la précédente mandature, s'est emparé de la question. Comme Vincent Peillon en 2012, Jean-Michel Blanquer a « parlé rythmes » avant même de poser ses cartons rue de Grenelle ; comme lui, il procède par décrets durant l'été. Mais la comparaison s'arrête là. Pour le premier des ministres de l'éducation de François Hollande, la semaine de quatre jours était une « hérésie ». Le nouveau ministre assure, lui, qu'il n'existe « pas de certitudes ».

La gauche a sans doute fait l'erreur de voir dans cette réforme un « consensus » qui n'existait pas. En changeant de cap, Jean-Michel Blanquer ménage-t-il pour autant la communauté éducative ? « Les enseignants sont las des zigzags, reprend Francette Popineau. On leur a promis de la continuité, et les voilà de nouveau face à une annonce toutes les semaines. » C'est « l'amnésie partagée » qui frappe Stéphane Crochet, du syndicat réformiste SE-UNSA : « Lors de la campagne de 2012, on estimait que, quel que soit le vainqueur de la présidentielle, Sarkozy ou Hollande, la semaine de quatre jours serait remise sur la table. Aurait-on tout oublié ? »

Reste à savoir si la possibilité de déroger créera un appel d'air. Le décret fixe un certain nombre de préalables, à commencer par l'obligation de s'entendre localement, entre communes et conseils d'école pour formuler une « proposition conjointe » – ce qui ne va « pas toujours de soi », disent les élus. ■

MATTEA BATTAGLIA

LES DATES

2013

22 janvier

A quelques jours de la parution du décret réformant les rythmes scolaires, 80 % des instituteurs parisiens se déclarent en grève.

14 novembre

Après une rentrée où 4 000 communes ont appliqué la réforme – la majorité attendra 2014 –, 23 % d'enseignants font grève.

20 MAI 2015

Le décret et l'arrêté sur la réforme du collège sont publiés, après une journée de mobilisation. S'ensuivent trois jours de grève en 2015 et un en janvier 2016.

8 SEPTEMBRE 2016

Les syndicats « antiréforme » organisent une dernière journée d'action. La réforme entre en application à « géométrie variable » selon les collèges.